

Compte rendu Conseil Municipal de Pérouse du vendredi 12 décembre 2014 à 20 H 30

1. Procurations :

Micheline ESTERMANN donne procuration à Chantal VAUDOUR
Hoda SAYER donne procuration à Sylvie FUMEY
François CHARMY donne procuration à Christian HOUILLE

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2014.

Jean-Marie AGHINA demande une modification du compte-rendu sur le point 5
Denis BEAUSEIGNEUR concernant le paragraphe relatif à la demande d'alignement dans la rue des Aliziers fait remarquer que la formulation n'est pas claire : Il sera ajouté alignement côté.....
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents

Arrivée de Danielle IDELON à 20h45

3. Régime d'astreinte des agents du Service Technique.

Les agents techniques assurent le déneigement durant la période d'hiver. Jusqu'à présent la durée était fixée à 12 semaines réparties en alternance entre Denis SCHELIQUET et Thierry CHRETIEN
L'indemnité est de 149,48 (montant forfaitaire légale) par semaine d'astreinte
Le conseil municipal adopte à l'unanimité la période d'astreinte du 15 décembre 2014 au 9 mars 2015.

4. Demande de subvention pour des travaux favorisant les économies d'énergie.

Le SIAGEP propose pour 2015 de subventionner le remplacement des lampes à mercure qui d'après nos informations ne seront plus commercialisées à partir de 2015.
Une première tranche a permis de changer 10 ampoules pour un coût de 4600 € financé par une première subvention du SIAGEP de 3840 € ce qui correspond à un taux de prise en charge de 80% du coût HT.
Nous avons donc la possibilité de réaliser une deuxième tranche avec le même taux de subvention du SIAGEP.
Le nombre de lampes à changer est important et le SIAGEP ne s'est pas engagé pour les années à venir sur son soutien financier aux communes. A l'avenir, il est fort probable que le remplacement des lampes sera intégralement à la charge de la commune.
Denis VOEGELE demande s'il existe une date limite pour le remplacement des lampes à mercure.
La réglementation ne le précise pas.
Denis BEAUSEIGNEUR demande des précisions sur ce qui est remplacé, en raison du coût par lampe.
Des informations complémentaires seront demandées à l'entreprise.
A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du SIAGEP au meilleur taux possible pour le remplacement de 10 lampes et de réaliser la consultation auprès des entreprises.

Un groupement de commande de fourniture de gaz.

La réglementation sur la fourniture d'énergie applicable à partir du 1 janvier 2015 pour une consommation annuelle supérieure à 200 000 KWh par site et au 17 mars 2015 pour les autres, oblige la collectivité à consulter au moins 3 fournisseurs.
Le SIAGEP propose aux communes adhérentes un groupement de commande de fourniture de gaz.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du SIAGEP et autorise la maire à signer la convention.

5. Demandes de subvention : Travaux de mise en sécurité (radars pédagogiques).

Le dépôt des dossiers de demande de subvention est à réaliser avant le 15 janvier 2015, le principe de l'installation de deux radars dans la grande rue ayant déjà été proposé par la commission travaux et accepté par le conseil municipal qui en a prévu le financement prévu au budget primitif 2014.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention au titre :

- des amendes de police auprès du Conseil général
 - à celui de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Préfecture.
- La commission travaux sera prochainement réunie pour le choix des radars pédagogiques

6. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2014/2015.

Comme chaque année Il faut valider dans les bois communaux les zones de coupes définies par l'ONF pour l'année prochaine.

Il est proposé pour l'année 2015 :

- Première proposition : la vente à un négociant en bloc et sur pieds de résineux sur les parcelles 19 R et 3J
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette première proposition.
- Deuxième proposition ; la vente en bloc et sur pieds en affouage des feuillus des parcelles 2J et 3J
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette deuxième proposition.
- Troisième proposition : la vente de gré à gré les chablis en bloc et sur pieds.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette troisième proposition.

7. Travaux forestiers pour l'exercice 2015.

L'ONF assure la gestion des bois communaux et propose des travaux : plantation, débroussaillage, délimitation de zones de coupe.

- Travaux sylvicoles en parcelle 12
Depuis 2 ans, la régénération naturelle de cette parcelle n'a pas été possible. L'ONF propose l'ouverture d'un cloisonnement sylvicole et la plantation de 200 plans de résineux et 200 plans d'érables ainsi que des protections.
Le conseil municipal demande à l'unanimité la réalisation du cloisonnement, la plantation de 400 plans de pins sylvestres, la pose de 200 protections et ces travaux seront effectués par l'ONF.
- Marquage des zones de coupe sur 1,6 km pour 2015.
Le conseil municipal décide à l'unanimité que le marquage des limites de la parcelle 14 sera réalisé par les agents communaux.
Le conseil municipal autorise à mettre en œuvre ces décisions.

8. Recensement Communal : Recrutement de deux agents recenseurs.

Le Maire rappelle que les conseillers municipaux ne peuvent pas être agents recenseurs et propose deux personnes.

Plusieurs conseillers regrettent qu'un appel à candidature n'ait pas été fait pour ce recrutement ce qui aurait pu permettre à de jeunes demandeurs d'emploi du village de postuler.

Le Maire répond que ce point de vue est généreux et louable mais qu'il a choisi la sécurité. Un autre argument est avancé : le manque de temps pour réaliser ce type de recrutement, en effet les tâches administratives sont de plus en plus complexes et l'équipe administrative, dont le maire, éprouve des difficultés à éviter un important retard dans le traitement des dossiers.

Il est demandé au maire que les choses soient plus ouvertes et plus anticipées et qu'une concertation plus large soit faite suivant une orientation plus Pérousiennne dans les actions de notre commune. Il est fait remarquer que les personnes choisies sont des Pérousiennes, que leur conscience professionnelle est sans faille, qu'effectuer ce travail qui demande une grande volonté, n'est pas facile.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le recrutement des deux agents recenseurs proposés par le maire.

9. Suppression et création de postes.

Pour permettre la promotion d'un agent à un grade supérieur, la procédure administrative oblige le conseil à voter la suppression de poste à l'ancien grade et la création du poste au nouveau grade.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et la création du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

10. Participation des enfants du personnel communal à l'ALSH.

Après un débat sur le principe de cet avantage, ce dernier pouvant être considéré comme un avantage en nature. Il est proposé :

« Les agents de la commune bénéficient de la gratuité de l'ALSH pour leur(s) enfant(s) durant leur temps de travail. Les repas restent à la charge de l'agent ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

11. Grenellisation et Alurisation du PLU.

Le plan local d'urbanisme voté le 24 juin 2013 doit être complété par les réglementations définies par les ordonnances Duflot : 18 juillet 2013- 20 février 2014 et la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, publiée le 26 mars 2014. Cette modification doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2017. De nombreuses communes vont solliciter les bureaux d'études. Faut-il s'engager rapidement dans la démarche d'actualisation du PLU de la commune pour ne pas risquer d'être hors délai ?

Il est demandé au maire de consulter les bureaux d'étude afin d'établir un devis et de connaître leurs disponibilités et permettre au conseil de répondre à la question posée.

12. Redevance d'occupation du domaine public par la société Orange 2013 - 2014

Le conseil municipal a délibéré le 5 septembre à ce sujet. La société Orange nous demande de rapporter cette délibération du fait du paragraphe qui « demande le versement de la redevance au titre de l'année 2013 » et fait remarquer qu'elle l'a déjà réglé. Après vérification et délibération, le Conseil municipal décide de ne demander de versement de la redevance qu'au titre de 2014.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nouvelle délibération.

13. La société Autoroutes-Paris-Rhin Rhône (APRR) demande que le Conseil municipal valide le plan de délimitation en vue de la rétrocession à la commune de plusieurs parcelles.

Le conseil municipal demande à l'unanimité que la réponse soit formulée de la manière suivante « Nous acceptons le plan de délimitation. Lors de la rétrocession nous demanderons un bornage à la charge de la société APRR ».

14. Informations et questions diverses.

- Le dossier de rétrocession de la Rue des Aliziers et de la Rue des Sorbiers est en cours mais plus complexe que prévu en raison des difficultés à avoir des informations pertinentes sur les procédures administratives
- Monsieur VALGUEBLASSE a déposé en mairie cette semaine un nouveau permis de construire pour quatre maisons groupées.
- Dossier DUP – Il faut d'abord régler la rétrocession de la Rue des Aliziers et de la Rue des Sorbiers, se procurer les PV de réception des voiries et réseaux et se faire préciser la démarche réglementaire.
- Plaque d'égout en face de chez Hartmann
- Information sur le rétablissement de ramassage des gros encombrants.
- Carrière : Vente de grumes par l'ONF (billot de 4m) et vente du bois énergie à un marchand de bois
- Droit de préemption : Vente de propriété sise :
 - 3 rue des Pervenches
 - Echange de parcelles AC 200 sous la chaussée
 - 25 rue des Aliziers